

5) REGLEMENT INTERIEUR FFE50674

Open International rapide au profit de Noël de Joie – Metz 22/12/2019

Article 1 :

Le cercle d'échecs Metz Alekhine organise le 22 décembre 2019 son traditionnel rapide international au profit de Noël de Joie. Ce tournoi se déroulera Complexe Sportif Saint Symphorien 4b boulevard Saint Symphorien 57050 Longeville les Metz .

Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E. auprès de l'organisateur, si licence prise sur place avec obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive_discipline échecs.

Article 2 :

organisation:

Tournoi FFE50674: Open ouvert à tous. Tournoi composé de 7 rondes de 2 X 15 minutes. L'arbitre peut éventuellement retrancher une ou plusieurs rondes, suivant le nombre de participants. Appariements réalisés à l'aide du logiciel PAPI (logiciel officiel de la FFE).

Article 3 :

- *"La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018."*

(Règles du Jeu d'échecs rapide Annexes A et Directive III, utilisation des articles A4 et III.5)

2.2. Application des règlements : Pour toutes les compétitions homologuées, à l'exception des articles cités ci-après, les règles de la FIDE et les règles de la FFE doivent être appliquées dans leur intégralité.

2.2.1. Article 11.3.2.2 adapté :

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, il recevra un avertissement oral. L'arbitre le mettra en garde. Cet appareil doit être complètement éteint (si c'est possible matériellement, l'organisateur mettra en place une consigne). Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

Cet article s'applique aux tournois organisés en France (sauf si le règlement intérieur du tournoi prévoit autre chose).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Les joueurs retardataires seront appariés ronde 2. Début de la 1^{ère} ronde à 14H00. Clôture du tournoi vers 19H00 avec palmarès et remise des prix.

Tout joueur absent ou non représenté lors de la lecture du palmarès renonce à son prix.

Article 4 :

Droits d'inscriptions reversés au profit de Noël de Joie :

- Seniors + Seniors+ + Vétérans: **10 €uros**
- Juniors+Cadets+Minimes+Benjamins+Pupilles+Poussins+Petits-Poussins: **10 €uros**

Prise de licence B FFE sur place: 8 €uros (+ 20 ans) 3 €uros (– de 20 ans)

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante

- **PRIX AUX 10 PREMIERS : 5 premiers Adultes + 5 premiers Jeunes**
- **+ 1ère Féminine**
- **au + jeune.**

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera Buchholz Médian. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré FORFAIT.
- Organisation : après la partie, les 2 joueurs annoncent ensemble le résultat de la partie à la table des résultats.
- Les résultats de la ronde écoulée seront affichés. Toute contestation sur un résultat erroné ne sera acceptée qu'avant le lancement de la ronde suivante. La correction s'il était sera faite une ronde plus tard.
- Contestation : selon les points D8 et D10 du système Suisse [C.04.2](#), "*Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.*
Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement ELO du joueur" et "*Une fois publiés, les appariements ne doivent plus être modifiés, sauf si deux joueurs ont déjà joué ensemble*".

Article 7 :

Mesures disciplinaires :

- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
- le match nul par accord mutuel est autorisé.

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, A06292, AFO2 agréé Fide.**

Arbitre adjoint: //

Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'arbitre principal:

___ **leclercbernard** ___

Pour l'organisation :

___ salvatore111 ___